

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE D'ORE - Rue de la Mairie - 31510 ORE

Tél. : 05.61.79.67.30 @ : mairie.ore@orange.fr

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 20 novembre 2023

Présents : Hervé MINEC, Christian DARES, Annie RAYNAUD, Michel DUMAIL, Annie RAYAND, Marie-France SAINFELD.

Absents : Joëlle CALMELS, Frédérique MOREL, Frédérique MARC, Isabelle FERNANDEZ, Émeline LEGOUX.

Ouverture de la séance à 18h30.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du 23/11/2023

1/ Délibération sur le versement du comité des fêtes :

Approbation à l'unanimité du versement de 1096.93 € à la mairie suite à la dissolution du comité des fêtes.

2/ Délibération devis de la passerelle :

Approbation à l'unanimité du devis M.C.P pour :

- Le garde corps centre village : 557.44 € HT

- Fabrication et pose d'un garde corps de la passerelle sur le Sarté : 3789.19 € HT

3/ Délibération pose faitage en zinc au nouveau cimetière :

Approbation à l'unanimité sur le devis pour la réparation du faitage de la cabane du cimetière pour : 572 € TTC

4/ Délibération réfection de la toiture de la salle polyvalente :

Approbation à l'unanimité du devis pour le remaniement et le nettoyage de la toiture de la salle polyvalente à condition que la demande de subvention soit accordée.

5/ Délibération sur la demande de subvention pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente :

Approbation à l'unanimité pour que Le Maire fasse une demande de subvention à la DETR, au Département et à la Région.

6/Délibération de la prime du pouvoir d'achat :

Approbation à l'unanimité de la prime pour la somme de 500 € pour seize heures hebdomadaires.

7/ Délibération du SICASMIR :

Approbation à l'unanimité du paiement de la somme de 496 € au bénéfice de SICASMIR.

Approbation à l'unanimité du "Retrait Cagire Garonne Salat" et "modification statutaire".

Questions diverses :

Participation au loto des écoles :

Damien Louis se renseigne pour estimer la valeur du lot à donner en fonction de la participation des autres communes.

PCS : Révision du PCS de 2014, qui sera soumis au Conseil Communal et envoyé à la Préfecture

Fin de la séance à 20h10.

Vu pour être affiché le 21 novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à ORE, le 21 novembre 2023

Le Maire

